



Point de la situation : participation de la Suisse au paquet Horizon 2021–2027

Information du 10 avril 2024

Le SEFRI actualise de manière continue les informations sur la participation de la Suisse au paquet Horizon 2021–2027 (Horizon Europe, programme Euratom, ITER et le programme pour une Europe numérique) :

Nouvelles

- **10 avril 2024, mesures transitoires 2024*** : Le Conseil fédéral a décidé de mettre à disposition des moyens supplémentaires pour des mesures transitoires en 2024 (voir [chapitre A](#)). Il s'agit de fonds pour le financement direct et pour l'appel d'offre 'MSCA Postdoctoral Fellowships' 2024. De même, certaines activités sont prévues dans les domaines du spatial et de la cybersécurité.
- **25 mars 2024, garantie de financement pour les appels à projets Horizon Europe et Euratom 2025** : La Suisse et l'UE ont convenu un arrangement transitoire 2025 pour les programmes Horizon Europe et Euratom, dès que la Suisse et l'UE aient paraphé un accord sur la participation à ces programmes. Si aucun accord d'association avec l'UE n'est en vigueur au moment de la signature du Grant Agreement, la participation suisse sera financée par la Confédération. A cet effet, le SEFRI a mis à disposition sur son [site internet](#) une garantie de financement pour les appels de l'année de programme 2025 des programmes Horizon Europe et Euratom.
- **25 mars 2024, garantie de financement ERC Advanced Grants (AdG) 2024** : En raison du régime transitoire 2024 convenu avec l'UE et entré en vigueur pour les ERC AdG 2024, le SEFRI a mis à disposition sur son [site internet](#) la garantie de financement pour les participations de la Suisse aux appels d'offres ERC AdG 2024.
- **18 mars 2024, entrée en vigueur de l'arrangement transitoire 2024** : Avec l'ouverture des négociations sur le [paquet global](#), l'UE a mis en vigueur l'arrangement transitoire 2024, qui permet aux chercheurs en Suisse de participer en tant que 'beneficiary' à l'appel à propositions pour les ERC Advanced Grants 2024. Cet arrangement transitoire s'appliquera à tous les appels à propositions d'Horizon Europe et d'Euratom pour l'année de programme 2025, dès que la Suisse et l'UE aient paraphé un accord sur la participation à ces programmes. [Plus d'informations : Q&A](#).
- **18 mars 2024, début des négociations sur l'association aux programmes de l'UE** : La Suisse et l'UE ont adopté leur mandat de négociation respectif sur le [paquet global](#) et les négociations ont officiellement commencé le 18 mars 2024. Les négociations sur l'association aux programmes de l'UE (p. ex. Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, ITER et Erasmus+) font partie des négociations sur le paquet global.
- **Mesures transitoires 2021, 2022 et 2023*** voir [chapitre A](#).

* La mise en œuvre de toutes les mesures transitoires est soumise à l'approbation du Parlement dans le cadre de la gestion budgétaire.

Informations générales sur le statut actuel

- La Suisse est considérée comme un pays tiers non associé en ce qui concerne Horizon Europe et les programmes et initiatives qui y sont liés (programme Euratom, programme pour une Europe numérique ; Digital Europe Programme DEP).¹ En outre, l'UE ne considère momentanément plus la Suisse comme un État participant à la construction d'ITER.
- L'association dans les meilleurs délais de la Suisse à Horizon Europe et aux programmes et initiatives qui y sont liés reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral.
- La Suisse et l'UE ont entamé les négociations sur le paquet global en mars 2024. Les négociations sur l'association aux programmes de l'UE (p. ex. Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, ITER et Erasmus+) font partie des négociations sur le paquet global.
- Avec le statut actuel, les participants à des projets en Suisse peuvent toujours prendre part à la plupart des projets collaboratifs. Le financement est assuré par le SEFRI dans le cadre des mesures transitoires (voir chapitre A) pour tous les projets ayant reçu une évaluation positive.
- La participation à des projets individuels n'est en principe plus possible pour des chercheurs et innovateurs provenant d'un pays tiers non associé. Il s'agit notamment des appels à projets individuels du Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC), des Postdoctoral Fellowships des actions Marie Skłodowska-Curie (Marie Skłodowska-Curie Actions, MSCA) et de l'Accelerator du Conseil européen de l'innovation (European Innovation Council, EIC. Pour remplacer les participations, le SEFRI a également introduit des mesures transitoires (voir chapitre A).
- L'entrée en vigueur de l'arrangement transitoire 2024 permet aux chercheurs en Suisse de participer en tant que 'beneficiary' à l'appel à propositions ERC Advanced Grants 2024. Cet arrangement transitoire s'appliquera à tous les appels à propositions d'Horizon Europe et d'Euratom pour l'année de programme 2025, dès que la Suisse et l'UE aient paraphé un accord sur la participation à ces programmes. Plus d'informations : Q&A.

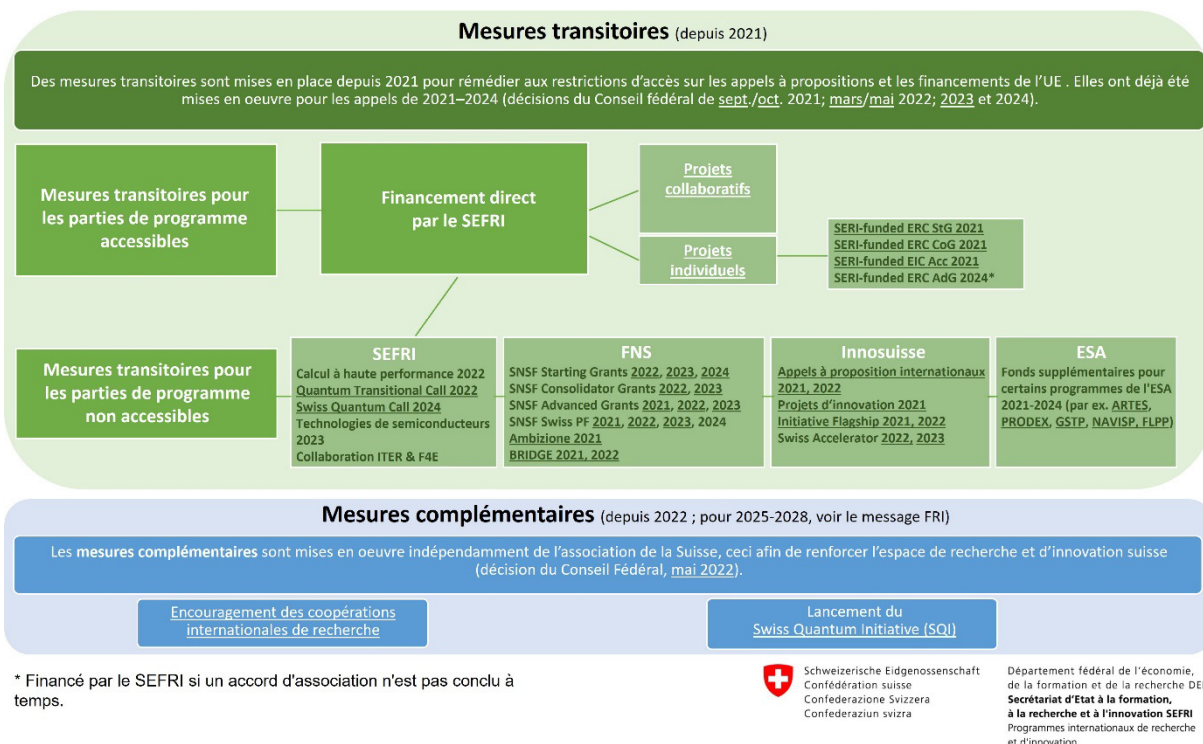
Table des matières

A.	Mesures transitoires	2
B.	Directives à l'intention des participants aux projets	3
B.1	Projets collaboratifs	3
B.2	Projets individuels.....	4
C.	Contact	4

A. Mesures transitoires

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des mesures actuelles et prévues concernant la participation de la Suisse en tant que pays tiers non associé à Horizon Europe et aux programmes et initiatives qui y sont liées (les liens directs vers les mesures spécifiques peuvent être consultés dans la version en ligne). En outre, une vue d'ensemble du financement des mesures transitoires suisses pour Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liées est disponible sur le site internet du SEFRI.

¹ Selon la nomenclature de l'UE, tous les pays non membres de l'UE sont désignés comme des pays tiers. Au sein d'Horizon Europe, une distinction est faite entre (i) les pays associés et (ii) les pays tiers non associés. Cette nomenclature est également utilisée dans le présent document. Parmi les pays tiers non associés, les participants des pays tiers à haut revenu ne reçoivent généralement pas de financement de la Commission européenne, alors qu'un certain nombre de pays tiers à faible et moyen revenu sont automatiquement éligibles à un financement. Vous trouverez des informations détaillées ici (en anglais).



B. Directives à l'intention des participants aux projets

N.B. : pour des informations complémentaires, un document regroupant des « [questions et réponses](#) spécifiques sur la participation de la Suisse à Horizon Europe (ainsi que Horizon 2020) et aux programmes et initiatives qui y sont liés » est disponible sur le [site internet](#) du SEFRI.

B.1 Projets collaboratifs

- Le SEFRI recommande aux institutions en Suisse (notamment les entreprises et les PME) de participer à des consortiums qui préparent et déposent des projets dans le cadre des appels à projets d'Horizon Europe et du programme Euratom. Il y a lieu de rappeler aux partenaires de projet européens que l'inclusion de partenaires suisses dans un consortium ne sera pénalisée d'aucune façon. L'évaluation par des experts indépendants suit des critères bien définis et toute discrimination violerait explicitement les règles d'évaluation.
- Puisque la participation de partenaires de projet en Suisse n'est pas financée par la Commission européenne, dans le cadre de la soumission de projets à la CE, ils doivent indiquer comment les coûts seront couverts. Des garanties de financement pour les appels à projets 2021–2025 qui peuvent être présentées aux partenaires du consortium, sont disponibles sur le [site internet](#) du SEFRI.
- Jusqu'à nouvel ordre, les candidats en Suisse doivent déposer leurs propositions de projets sur le portail des offres et financements ([Funding & tenders portal](#)) en tant que participants d'un pays tiers non associé (« associated partner »). Cela s'applique aux appels à projets 2021, 2022, 2023 et 2024 (c'est-à-dire que la référence de l'appel sur le portail des offres et financements ([Funding & tenders portal](#)) inclut « 2021, 2022, 2023 ou 2024 »). En outre, les conditions générales de participation des consortiums doivent être remplies (au moins 3 institutions indépendantes de 3 États membres de l'UE ou pays associés différents).

Les participants provenant de pays tiers non associés n'ont pas le droit de coordonner des projets. En revanche, ils peuvent diriger un « work package » comme tous les autres participants.

- Si la Suisse est reclassée par la Commission européenne (CE) comme « pays candidat à une association » avant les délais des appels à projets correspondants, les participants suisses doivent changer le statut de « partenaire associé » à celui de « bénéficiaire » dans la proposition de projet et demander un financement à la CE. Dans ce cas, le budget doit être inclus dans le montant total demandé par le consortium à la CE.

- Les chercheurs et les innovateurs participant à des projets collaboratifs dans des institutions d'un État membre de l'UE ou d'un pays associé peuvent accepter un appel à une institution basée en Suisse et seront financés directement par le SEFRI, tant que la Suisse n'est pas associée à Horizon Europe.
- Le réseau d'information [Euresearch](#), mandaté et financé par le SEFRI à cet effet, continuera à fournir des informations et à conseiller les chercheurs et les innovateurs en Suisse lors de la soumission de proposition de projet dans le cadre d'Horizon Europe. Il est recommandé de demander conseil à Euresearch avant de soumettre votre projet.

B.2 Projets individuels

- Les chercheurs des pays tiers non associés sont en principe exclus des projets individuels (notamment ERC, MSCA Postdoctoral Fellowships ainsi que EIC Accelerator).
- Cependant, des règles exceptionnelles s'appliquaient aux appels à projets 2021 (déjà clôturés) des ERC Starting Grants (StG) et des ERC Consolidator Grants (CoG) : du fait que l'institution hôte de ces projets peut être modifiée pratiquement jusqu'à la conclusion du contrat de subventionnement, les propositions de projet des chercheurs rattachés à des institutions hôtes suisses (en tant que Principal Investigators) vont être évaluées par la CE. Les chercheurs ayant reçu une évaluation positive pour une bourse ERC StG ou ERC CoG 2021 (une proposition figurant sur la « main list » qui aurait en principe été éligible à un financement de l'UE) obtiennent un « ERC Starting Grants » ou un « SERI-funded ERC Consolidator Grants » si le projet est réalisé en Suisse (voir [résultats](#)).
- Les chercheurs et les innovateurs avec une proposition de projet évaluée positivement dans le cadre de l'appel à projets EIC Accelerator 2021 (après deux tours d'évaluation) obtiendront un « SERI funded-EIC Accelerator Grants » (voir [résultats](#)).
- Pour tous les autres appels à projets ERC StG, CoG et AdG ainsi que MSCA PF des années 2021, 2022, 2023 et 2024 déjà clôturés, le SEFRI a chargé le FNS de mettre en œuvre des mesures transitoires, financés par le SEFRI. Les instruments nationaux sont alignés le plus possible avec ceux de la CE, mais les délais de soumission varient (voir [chapitre A](#)).
- L'entrée en vigueur de l'arrangement transitoire 2024 permet aux chercheurs en Suisse de participer en tant que 'beneficiary' à l'appel à propositions pour les ERC Advanced Grants 2024. [Plus d'informations : Q&A](#).
- Le Conseil Fédéral a aussi décidé d'initier des mesures transitoires pour les appels à projets 2022 et 2023 de l'EIC Accelerator qui seront mises en œuvre par Innosuisse à travers le Swiss Accelerator (voir [chapitre A](#)).
- Les bénéficiaires de subventions ERC (à savoir les chercheurs principaux ayant reçu une subvention ERC StG, CoG, AdG, PoC) dans le cadre d'Horizon Europe peuvent accepter un appel à une institution basée en Suisse et seront financés directement par le SEFRI, pour autant que la Suisse soit un pays tiers non associé. De même, les chercheurs principaux dont la demande ERC (pour ERC StG, CoG, AdG et PoC) a été sélectionnée pour un financement européen peuvent transférer leur projet à une institution suisse (avant la signature du grant agreement de l'UE) et recevoir un financement direct du SEFRI sous la forme d'un transfert de bourses.

C. Contact

- **Pour les questions sur le statut de la Suisse et le financement direct par la Confédération en matière de participation suisse aux projets de l'UE :**
SEFRI, Unité Programmes internationaux de recherche et d'innovation :
Hotline : tél. +41 58 463 50 50, europrogram@sbfi.admin.ch
- **Renseignements pour les médias :**
SEFRI, Unité Communication : tél. +41 58 462 96 90, medien@sbfi.admin.ch
- **Pour toute question concernant la soumission de propositions de projets :**
Euresearch, tél. +41 31 380 60 00 : info@euresearch.ch